

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 6 JUILLET 2015
DELIBERATION N°2015-47

OBJET : Convention avec l'Université de Murcie.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

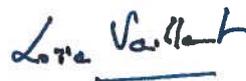
Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité la convention avec l'Université de Murcie.

Fait à Tours, le 8 juillet 2015

Le Président,



Loïc VAILLANT